

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Martre, tenue lundi le 01 mai 2023 à 19:00hre, dans la salle du Conseil au 9 avenue du Phare.

Étaient présents :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Monsieur Marc-André Diné, conseiller
Monsieur Louis Huppé, dg par intérim

VÉRIFICATION DU QUORUM POUR L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum M. le Maire ouvre la séance à 19:00hre et souhaite la bienvenue à tous, M. Louis Huppé agit à titre secrétaire.

M. le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 01 mai 2023
5. Résolution pour l'adoption des comptes à payer avril 2023
6. Résolution #2023-04-23 Annulations d'intérêts
7. Résolution #2023-04-24 Réparations du tracteur
8. Résolution #2023-04-25 Don à une classe scolaire
9. Résolution #2023-04-26 Acceptation de l'offre achat du terrain de cap au renard
10. Résolution #2023-04-27 Rejet de l'offre de l'achat du terrain route des Écoliers
11. Résolution #2023-04-28 Bail entre Camille Trudel et la Municipalité
12. Résolution #2023-04-29 Remboursement taxes perçues en trop

INFOS; la municipalité a fait une demande de financement pour la fête Nationale

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

IL PROPOSÉ PAR M. RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 6 mars 2023 et du 3 avril 2023

IL PROPOSÉ PAR MME MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer

RÉSOLUTION : # 2023-04-23 ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE des frais d'intérêts ont été appliqués dû à une erreur administrative

II EST PROPOSÉ PAR M. MARC-ANDRÉ DINEL ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE un crédit de 1.91\$ au matricule 0648 24 3554, 4.30\$ au matricule 0252 88 6485, 25.28\$ au matricule 0152 96 0681 et 13.76\$ au matricule 0252 27 6713 leur sera accordé sur le compte de taxes.

RÉSOLUTION # 2023-04-24 RÉPARATION DU TRACTEUR DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de la municipalité est tombé en panne et que la première estimation des travaux se chiffrait au environ de 4,000\$

CONSIDÉRANT QUE le tracteur est un de nos principaux outils de travail et que la réparation est essentiel aux travaux été comme hiver

IL EST PROPOSÉ PAR MME GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la réparation au coût total de 2037\$, suite à des recherches pour effectuer les travaux

RÉSOLUTION # 2023-04-25 DON À L'ÉCOLE DE MARSOUI POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un fond pour effectuer des dons à différents groupes ou organisme

IL PROPOSÉ PAR MME MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder un montant de 50\$ en don, afin de permettre aux écoliers d'effectuer un voyage de fin d'année.

RÉSOLUTION # 2023-04-26 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN DE LA HALTE ROUTIÈRE À CAP AU RENARD CADASTRE #5 407 725

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été mis en vente suite à une résolution par la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'offre rencontrait le prix demandé de 12,000\$

IL EST PROPOSÉ PAR MME VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat au montant de 12,000\$ avec toutes les conditions stipulées dans l'avis public.

RÉSOLUTION # 2023-04-27 REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN SUR LA RUE DES ÉCOLIERS CADASTRE # 5 407 451

CONSIDÉRANT QUE ce terrain avait été mis en vente au même prix que la Municipalité l'avait acquis, soit 26,000\$

CONSIDÉRANT QUE le prix offert de 15,000\$ était beaucoup trop inférieur au prix demandé

IL EST PROPOSÉ PAR MME GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU de refuser l'offre.

**RÉSOLUTION # 2023-04-28 BAIL DE LOCATION DU LOCAL #102
AVEC CAMILLE TRUDEL**

CONSIDÉRANT QUE mme Camille Trudel veut louer le local #102 pour y faire de la poterie

CONSIDÉRANT QUE les différentes conditions de location et d'améliorations locatives ont été acceptées entre les parties et décrites sur le contrat de location

IL EST PROPOSÉ PAR RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le contrat de location soit entériné pour une période de 2 ans

**RÉSOLUTION # 2023-04-29 REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU
SUR UN COMPTE DE TAXE MATRICULE # 0251 75 0290**

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du contribuable de lui rembourser le trop payé effectué par erreur dans son compte de taxe

COSIDÉRANT QUE son compte de taxes pour l'année 2023 est entièrement payé

IL EST PROPOSÉ PAR MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU rembourser le contribuable d'un montant de 101.31\$, soit le montant payé en trop.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT
RÉSOLU DE LEVER L'ASSEMBLÉE À 19:23 HRE**